

**EB59.R16**    **Conférence internationale sur les soins de santé primaires**

Le Conseil exécutif,

Rappelant les résolutions WHA28.88, EB57.R27 et WHA29.19;

Soulignant qu'il importe d'assurer le succès de la conférence internationale sur les soins de santé primaires;

Notant à nouveau avec reconnaissance les invitations de plusieurs Etats Membres qui ont offert d'accueillir la conférence internationale;

Notant avec reconnaissance la confirmation par le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de l'apport d'une contribution à la conférence internationale;

Notant également avec reconnaissance le copatronage de la conférence internationale par le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance ainsi que la contribution du FISE à la conférence internationale;

Prenant en considération la discussion qui a eu lieu sur ce sujet à la cinquante-neuvième session du Conseil exécutif,

1. CONFIRME que la conférence internationale se tiendra à Alma Ata en Union des Républiques socialistes soviétiques du 6 au 12 septembre 1987;
2. PRIE le Directeur général d'explorer toutes les possibilités de réunir des fonds extrabudgétaires en vue de réduire le crédit à affecter sur le budget ordinaire à la conférence internationale; et
3. PRIE en outre le Directeur général de présenter à la Trentième Assemblée mondiale de la Santé un rapport sur l'état d'avancement des préparatifs de la conférence internationale, y compris les aspects financiers.